



# GROUCHES LUCHUEL

La Grouche

95, Rue d'Auxi - OCCOCHES

Tél. : 06-85-88-05-71 (tel:06-85-88-05-71) - Fax : 06-85-88-05-71 - Email : karl.heudent@gmail.com (mailto:karl.heudent@gmail.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours n'est pas réciprocaire.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms

-La Grouche

Etang : 0.5 hectare

- Le Marais

## Membres du bureau

### Président

HEUDENT Karl

### Vice-Président

GOURGUECHON José


### Trésorier


HEUDENT Sylvie


### Secrétaire

GOURGUECHON Christine

## Types de pêche pratiqués


 Pêche aux blancs


 Pêche aux carnassiers

 Pêche à la carpe de jour

 Pêche aux salmonidés

## Services

 Ponton personne mobilité réduite

 Aire de pique-nique

## Présentation

L'association de pêche de Grouches Luchuel vous propose de pêcher en rivière de première catégorie, empoissonnements en truites farios sur un parcours de 2 kilomètres. Un étang est également accessible et offre la possibilité de pêcher le poisson blanc et le carnassier dans un cadre agréable avec un accès facile et la présence de tables de pique-nique. Sur l'étang, un ponton de pêche est accessible pour les personnes à mobilité réduite (label "tourisme et handicap"). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

| Cartes   | Carte Interfédérale | Carte Majeure | Carte Mineure | Carte Femme | Carte -12ans | Carte Journalière | Carte Hebdomadaire |
|----------|---------------------|---------------|---------------|-------------|--------------|-------------------|--------------------|
| Tarifs * | -                   | 116.30€       | 35.20€        | 42.00€      | 8.00€        | 19.10€            | 36.50€             |

### OPTIONS

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Tabac Cadeaux Doullens - Mme Carla GOMES SEMEDO - 17, Rue des Boucheries - 80600 DOULLENS - 03-22-32-53-98**

## Réglement

Pêche aux blancs NO KILL obligatoire (carpes, brochets, gardons, tanches, brèmes, carassins,...) en 2ème catégorie pêche autorisée jusqu'au 31 décembre 2018 tous les jours à l'étang de Grouches Luchuel (4 lignes - 1 ligne carnassier maximum) - prise limitée à 1 brochet hors no kill autorisé par jour.

### 1<sup>ère</sup> catégorie :

Pêche autorisée de 1/2h avant le lever du soleil jusqu'à 1/2h après le coucher du soleil.

Pêche tous les dimanches et jours fériés: 6 prises maximum

### NO-KILL - REMISE A L'EAU OBLIGATOIRE POUR LES FARIOS

Mercredis: 3 prises par jour uniquement

Pêche à la mouche autorisée sur la parcours. Merci d'éviter de pêcher entre 12h et 14h pour la tranquillité des riverains.

Consultez l'arrêté préfectoral. Rivière et étang non réciprocaire.

Dates des rempoissonnements prévisionnels

Les dimanches de rempoissonnement, pêche uniquement entre la cabane de pêche et le barrage. Pêche libre sur l'ensemble du parcours à 9h00. Rassemblement à 7h30 à notre local, en cas de retard, lmes pêcheurs pêchent à partir de 9h00.

Barbecue convivial entre pêcheurs et amis vers 10h et buvette ouverte lors des rempoissonnements à la cabane des pêcheurs.

Merci de tenir vos cannes éloignées des fils électriques.

Interdictions en rivière: Pêche interdite dans les réserves (pature face à l'entrée Debuir, rue de bas, en amont du pont moulin de Grouches) et rue de bout des prés. Interdiction de pêcher à l'asticot, aux leurres artificiels, vifs, chabots et viron, oeufs de poissons. Interdiction de dégorger une truite de moins de 20cm. Prenez soin des truitelles ce sont nos futurs poissons, nos futures prises. Il est obligatoire de couper le fil, dégorgeoir interdit. Une truitelle qui saigne c'est un poisson de moins l'année suivante! Pêche no-kill pour les farios.

### 2<sup>ème</sup> catégorie :

Pêche autorisée de 1/2h avant le lever du soleil jusqu'à 1/2h après le coucher du soleil. **Pêche de nuit interdite.** Merci de respecter une pause de 12h à 14h pour la tranquillité des riverains. **Pêche aux leurres autorisée à l'étang uniquement** (artificiel et cuiller). **Etang non réciprocaire. Nous sommes en No-kill (sauf carnassiers).**

Il est interdit de se baigner, de faire du bateau, de faire du camping (arrêtés municipaux).

Merci de respecter les lieux. Les pêcheurs reprennent leurs déchets.